

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

6/1 – RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE POUR LA PERIODE 2019-2022

Le Contrat « Enfance et Jeunesse » (CEJ) est un contrat d'objectifs et de co-financement entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales qui contribue au développement des accueils destinés aux enfants et aux jeunes de 0 à 17 ans révolus. C'est un outil de développement permettant de répondre aux besoins des familles monsoises en matière de modes de garde, d'accueil péri et extrascolaire et de développement éducatif.

La Caisse d'Allocations Familiales du Nord propose à la ville de Mons en Barœul de renouveler ce partenariat pour la troisième fois sur la période 2019-2022.

Le Contrat Enfance Jeunesse a permis de développer et/ou maintenir des actions d'importance sur le territoire :

A destination de la Petite Enfance, plusieurs actions y sont inscrites telles que :

- l'aide au financement de 20 places supplémentaires pour le Multi Accueil Camille Guérin ;
- la prise en charge de 3 places pour le Multi Accueil les Mondilous à destination des Monsois ;
- le projet de la ludothèque du Centre Social Imagine ayant pour objet de proposer aux adhérents de venir emprunter des jeux et de passer un moment convivial ;
- le soutien à la coordination des actions Petite Enfance avec la participation au poste de coordinateur Enfance au sein de la municipalité ;
- L'aide au financement du Relais Assistants Maternels validé par avenant en 2016 ;

A destination des activités Enfance/Jeunesse, plusieurs actions sont soutenues :

- le projet de l'association Promesse avec l'extension de 27 places pour le périscolaire et 7 places pour les mercredis ;
- les accueils de loisirs des vacances et mercredis Reine Astrid, et Baroeul organisés par la municipalité qui ont pu bénéficier d'une extension de leur nombre de places tout comme les accueils périscolaires Petit Prince et Renaissance ;
- l'accueil jeune du centre social Imagine qui a pu être créé à cette occasion permettant de développer 15 places durant les vacances scolaires, les mercredis et samedis et 10 places les soirs de la semaine ;
- un soutien à la formation des équipes qui a été instauré avec la mise en place de 10 formations BAFA par an permettant à l'encadrement de se qualifier ;

- le soutien à la mission « Coordinateur jeunesse » qui aura pour fonction de piloter les actions jeunesse durant les temps extrascolaires (accueil de loisirs, dispositif jeunesse ...) en lien notamment avec les associations du territoire.
- Un LALP : Lieu d'Accueil et de Loisirs de Proximité, le « café des ados » à destination des 11-17 ans de la commune ouvert en période extrascolaire et périscolaire.

L'ensemble des familles de la commune bénéficie des actions de ce contrat.

Dans le cadre du renouvellement du CEJ pour la période 2019-2022, il est proposé de reconduire les actions du dernier contrat et d'y déposer deux nouvelles actions portées par la municipalité :

- L'aide au financement des 45 places de la crèche de l'Europe : la Caf, participe au financement du fonctionnement de la crèche Europe.
- L'extension du relais assistants maternels

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer le renouvellement du contrat enfance jeunesse pour la période 2019-2022 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord.